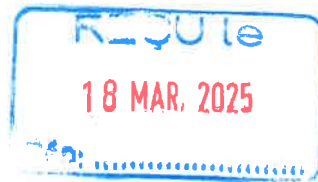


Monsieur le Maire
Mairie
56170 ILE-D'HOUAT

Vannes, le 11 mars 2025

Objet : *compte épargne-temps*



AVIS du CST

Monsieur le Maire et cher collègue,

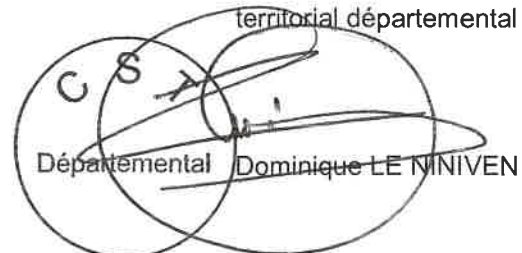
Le 7 février 2025, vous avez sollicité l'avis du comité social territorial départemental sur les modalités d'utilisation des droits épargnés sur le compte épargne-temps.

Réunis ce jour, les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics et les membres du collège des représentants du personnel ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité** sur votre projet.

Je vous rappelle que cet avis doit être porté, par tout moyen approprié, à la connaissance de vos agents en fonctions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du comité social
territorial départemental


Départemental Dominique LE NIVEN

Affaire suivie par Sabine MAGADUR
Nos réf. : 2025/42

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250324-DEL202513-DE

